Extrait du CADTM

http://cadtm.org/Charte-de-fonctionnement

Charte de fonctionnement

- Français - Qui sommes-nous ? -

Date de mise en ligne : vendredi 26 mars 1999

CADTM

Charte de fonctionnement du CADTM International

Charte de fonctionnement - Traduction en grec

(Adoptée à Belém en janvier 2009)

I - Préambule

1 - Le réseau CADTM est un mouvement international qui lutte pour l'abolition de la dette publique du Tiers Monde, pour l'émancipation sociale, respectueux de la nature et libre de toute forme d'oppression.

2 - Les organisations membres du réseau doivent favoriser les convergences entre tous les mouvements qui poursuivent des objectifs semblables ou complémentaires. La pratique de l'unité d'action et le respect de la diversité sont des principes essentiels de notre action.

3 - Le réseau CADTM International, au fil des expériences accumulées, a développé une façon de fonctionner qui lui est propre. En adoptant une charte de fonctionnement, il ne s'agit pas de fixer définitivement une liste de normes à appliquer de manière rigide, mais plutôt de déterminer et préciser les principales règles et procédures internes qui caractérisent le travail en réseau et la dynamique d'ensemble du CADTM International. Cette charte peut être modifiée par l'assemblée mondiale du réseau comprenant ce point à l'ordre du jour.

4 - Cette charte de fonctionnement se veut donc être un outil pour guider, d'une part, les décisions et actions des organisations membres du réseau ou des organisations qui souhaiteraient y adhérer, et d'autre part, toutes celles et tous ceux qui désirent renforcer la collaboration avec le CADTM International.

II - Charte de fonctionnement

Principes généraux d'organisation

1 - Le réseau CADTM International est un réseau qui fonctionne de manière horizontale : il n'existe pas de structure de direction internationale du réseau. L'assemblée mondiale du réseau est l'instance où se déterminent les grandes orientations du réseau. Une assemblée mondiale du réseau doit avoir lieu tous les deux ans. A l'issue de l'assemblée mondiale du réseau sont fixées les modalités de convocation, de financement et de composition de la prochaine réunion de l'assemblée mondiale. L'assemblée mondiale met en place des commissions de travail. Le quorum requis pour la tenue de l'assemblée mondiale est la moitié plus un des organisations membres. Les adhésions et les exclusions sont de la compétence de l'assemblée mondiale.

2 - Le secrétariat international, assuré jusqu'à aujourd'hui par le CADTM Belgique, joue un rôle de coordination. Il a notamment pour tâche de faciliter la communication interne au réseau, renforcer la visibilité des actions et des analyses du réseau et de ses organisations membres notamment via le site internet du CADTM et les bulletins électroniques, aider les organisations membres du réseau à appliquer les décisions du réseau mondial, coordonner l'intervention des organisations membres du réseau lors de rendez-vous internationaux, favoriser la collaboration avec les autres organisations internationales avec lesquelles le réseau collabore. Dans un futur à définir, afin d'assurer une rotation, le secrétariat international du réseau pourrait être assuré par une autre organisation membre du réseau qui sera désignée par l'assemblée mondiale du réseau.

3 - Chaque organisation membre du réseau est indépendante financièrement. Une organisation membre ne peut pas devenir le bailleur de fonds principal d'une autre organisation membre. Des aides financières ponctuelles sont cependant acceptées, voire encouragées. Chaque organisation membre, avec une aide éventuelle d'une autre organisation membre, a la responsabilité de trouver les ressources financières nécessaires pour renforcer ses capacités d'action et financer ses activités au niveau national, régional ou international. Chaque organisation membre, en coordination avec le secrétariat international, doit avoir pour objectif de réunir les moyens financiers nécessaires pour assurer sa participation aux assemblées mondiales du réseau. Les sources et les modalités de financement doivent être compatibles avec l'esprit de la charte politique du CADTM International.

4 - Chaque organisation est autonome et a toute la latitude pour déterminer son programme d'actions, tant que celui-ci n'entre pas en contradiction avec la Charte politique. La préparation, l'organisation et la réalisation des actions spécifiques à chaque organisation se réalisent de manière autonome et démocratique.

5 - Le réseau CADTM International met l'accent sur le renforcement du travail régional. Les membres du réseau international du CADTM se répartissent en ateliers régionaux qui sont actuellement au nombre de 6 : Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Amérique latine et Caraïbe, Asie, Europe et Moyen Orient et Afrique du Nord (MENA). Chaque organisation membre vise à renforcer et consolider l'autonomie et les capacités d'action de l'atelier régional dont elle fait partie afin de renforcer le réseau mondial dans son ensemble. L'assemblée mondiale a le pouvoir de créer de nouveaux ateliers régionaux.

6 - Les quatre principales étapes pour adhérer au réseau CADTM International sont les suivantes :

- Collaboration effective et continue avec une ou plusieurs organisations membres du réseau international ;
- Soutien de la candidature par une organisation membre de l'atelier concerné ;
- Réunion en atelier régional et approbation par les membres de cet atelier ;
- Adhésion formelle lors de l'assemblée mondiale du réseau.

7 -Obligations et responsabilités

8 - En tant que membre du Réseau CADTM International, chaque organisation :

9 - Marque son accord avec la charte politique du CADTM et conforme son activité à l'esprit général de cette charte dans les analyses qu'elle diffuse et les actions qu'elle entreprend.

10 - Applique les principes de démocratie et de transparence dans ses prises de décisions, que ce soit au niveau national ou au niveau régional.

11 - Pratique au sein de l'organisation de la parité entre les femmes et les hommes et agit dans la société pour que l'égalité devienne réalité. Les organisations membres du réseau agissent consciemment en leur sein et dans la société pour mettre fin à toute forme d'oppression des femmes.

12 - Partage ses analyses et expériences avec l'ensemble des membres du réseau, notamment en :

- communiquant de manière adéquate sur ses activités passées, présentes et à venir. Cette communication sera destinée, selon l'objectif et la pertinence, vers le secrétariat international, l'atelier régional concerné, les commissions de travail thématique ou encore à l'ensemble des membres du réseau ;
- mettant à disposition de l'ensemble du réseau les différentes productions,

- participant activement à l'enrichissement du site Internet du CADTM.

13 - Inscrit ses actions dans la perspective de renforcement des capacités et de l'autonomie des ateliers régionaux, notamment en :

- favorisant l'amélioration de la communication interne régionale ;
- soutenant activement les activités réalisées par les organisations membres du même atelier régional ;
- encourageant l'élaboration collective et la production d'analyses et ouvrages ;
- consolidant les collaborations avec les partenaires régionaux concernés.

14 - Inscrit ses actions dans la perspective de la dynamique d'ensemble du réseau CADTM International, notamment en :

- s'engageant à renforcer ses connaissance sur la dette, les IFI et l'ensemble des problématiques abordées par le CADTM (notamment en lisant et en s'appropriant les productions du CADTM), à diffuser le plus largement possible les analyses du CADTM, notamment à travers des actions de formation et d'éducation citoyenne ;
- renforçant la production d'analyse sur les problématiques qui concernent le CADTM d'un point de vue local, national et international ;
- coordonnant la dynamique propre à l'atelier régional avec la dynamique d'ensemble
- soutenant les initiatives prises par les autres membres du réseau ;
- soutenant les initiatives prises par le mouvement dette en général.

15 - L'exclusion d'un membre du réseau international est décidée en assemblée mondiale en cas de violation de la charte politique, en cas de comportement raciste, sexiste ou de toute autre attitude ou action en contradiction avec l'esprit de cette charte. Les ateliers régionaux sont l'endroit où l'exclusion est discutée et proposée avant la décision en assemblée mondiale.

Copyleft CADTM